

Déclaration de la CGT

au CTA de l'académie d'Aix-Marseille

26 octobre 2012

Une rentrée 2012 explosive ! une multiplication des phénomènes violents

Une forme de rupture... mais les réformes fondamentales ne sont pas remises en question

Nous avons noté le changement de méthode du nouveau gouvernement. Si l'on considère qu'il s'agit d'une forme de rupture par rapport au précédent, malheureusement sur beaucoup de dossiers rien n'a bougé : socle commun, réformes du lycée et de l'enseignement professionnel, dispositif ECLAIR... Autant de sujets qui ne seront pas rediscutés et dont les fondements ne sont pas remis en question.

De plus, plusieurs projets nous inquiètent fortement comme la territorialisation du service public d'orientation, les annonces sur la voie professionnelle (carte de formations, durée des stages) pour laquelle nous avons demandé des discussions. De même, il n'est pas possible d'accepter que la question des salaires ce ne soit pas un point de discussion.

Depuis la rentrée une montée de la violence

Depuis la rentrée, les élèves et enseignants de l'académie sont confrontées à une montée de la violence qui dément tous les propos lénifiants de l'Administration et du Gouvernement sur le bon déroulement de la rentrée scolaire.

Dans un communiqué du 2 octobre, repris par la presse locale, la CGT vous avait déjà alerté sur la tension très forte et le climat de violence qui règne dans nombre d'établissements de l'académie, notamment ceux de l'éducation prioritaire, et en particulier à Marseille. Situation dont nous disions qu'elle était à relier à l'extrême dégradation de la situation sociale, à la misère économique et culturelle grandissante.

Qu'il s'agisse de l'irruption d'individus en arme au lycée Diderot mardi 23 octobre, et le même jour d'une intrusion violente au LP Latécoère d'Istres et d'incidents violents survenus devant le LP Blériot de Marignane, qu'il s'agisse encore de l'agression d'une surveillante par le frère d'un élève au LP Ampère de Marseille, de celle d'une

enseignante aux abords du LP La Viste, de l'agression d'un CPE au LP C. Jullian, de l'enseignant insulté et menacé au couteau et défendu par ses élève au lycée Victor Hugo à Carpentras, du portail du Collège Raspail, encore à Carpentras, défoncé à la voiture bélier... tous ces événements graves montrent que la sécurité des élèves et des enseignants n'est plus assurée dans nombre d'établissements.

En tout premier lieu nous partageons le sentiment de tristesse et de révolte de nos collègues et de leurs élèves face à l'escalade de la violence à laquelle ils sont confrontés depuis plusieurs semaines et sur laquelle ils ont, à de nombreuses reprises, alerté les autorités. Nous tenons aussi à leur exprimer notre solidarité totale : la CGT Educ'Action exprime son soutien à l'ensemble des collègues et des élèves victimes de ces situations.

Rétablir d'urgence le fonctionnement du service public d'éducation

Avec tous les membres de la communauté éducative, la CGT Educ'Action demande à l'Administration et aux pouvoirs publics de mettre en œuvre d'urgence les moyens de rétablir dans leur établissement les conditions propices à l'exercice de leur mission. Comme eux, nous ne nous pouvons nous satisfaire de l'absence de réponse qui leur a pour l'instant été opposée sur les questions essentielles qu'ils ont soulevées.

Pour nous, la situation des établissements scolaires, en particulier ceux qui sont situés en zone prioritaire, requiert un plan d'urgence. En ce qui concerne le Lycée Diderot, votre réponse du jeudi 25 octobre 2012 aux personnels du Lycée Diderot, transmise par le chef d'établissement, ne nous satisfait pas. Elle témoigne une divergence d'appréciation de la situation. C'est pourquoi, conformément au décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié le 28 juin 2011 de la Fonction Publique, nous vous demandons de réunir en séance extraordinaire le CHS-CT académique afin qu'il se saisisse de ses questions dans les meilleurs délais. Il nous paraît hautement nécessaire qu'un audit sérieux de la situation du Lycée Diderot en matière de conditions de travail et de sécurité des publics accueillis comme des personnels soit réalisé dans des conditions de transparence réelle et de contrôle par les organisations représentatives des personnels. Dans tous les autres cas, les chefs d'établissement doivent être encouragées à mettre en place une politique de prévention et de formation des équipes dans le cadre des CHS de leurs établissements (qui doivent être transformés en CHS-CT).

La question du droit de retrait

Les questions de violence extrême dans les établissements scolaires posent la question du droit de retrait. Il y a aujourd'hui une confrontation en cours entre les personnels et l'Administration rectorale sur cette question du droit de retrait : la CGT rappelle qu'il a été mis en œuvre dans les formes, que M. le Recteur l'a reconnu publiquement devant France3 mardi soir, mais depuis hier l'Administration pèse sur les collègues pour qu'ils reprennent. Pour nous, si droit de retrait il y a, il doit y avoir enquête et, en tout état de cause, la reprise ne peut s'opérer inopinément le lendemain. Au minimum celle-ci requiert la mise en œuvre d'une procédure administrative transparente et la saisine d'instances représentatives telles que la CHS de l'établissement et le CHS-CT académique. Nous exprimons notre très forte

inquiétude au sujet des actes de violence externe qui se multiplient avec la volonté de vouloir se faire justice soi-même (y compris après un incident violent). Votre responsabilité est de réarmer les personnels avec les principes du droit et de les soutenir lorsqu'ils appliquent ces principes.

Les exigences de la CGT

Dans les établissements et les quartiers populaires où nous travaillons nous réaffirmons notre exigence d'une politique ambitieuse d'éducation prioritaire, une politique éducative « qui donne plus à ceux qui ont le moins ». A contre-pied total de celles qui ont été menées depuis plus de dix ans et qui ont abouti à la détérioration tragique que nous connaissons.

Ce sont des moyens pérennes en personnels de toutes catégories (enseignants, personnels techniques et administratifs, personnels de vie scolaire, personnels sociaux et de santé...), ainsi que des moyens pour le recrutement et la formation de ces personnels, qu'il faut investir massivement et durablement dans les établissements scolaires; et tout premier lieu ceux qui accueillent les élèves les plus en détresse, ceux qui concentrent les tensions de quartiers et de communes en très grande difficulté sociale.

Jean-Louis BRUNEL

Emmanuel WIETZEL